



LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- ▨ Secteur soumis à des risques naturels, où les constructions sont interdites au titre de l'article R.123-11(b) du Code de l'Urbanisme
- ★ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination en logements (art. R.123-9-2° du Code de l'Urbanisme)
- ▩ Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme
- ⊙ Espace boisé à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- ★★★★ Haie ou alignements d'arbres à conserver au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- ⊙⊙⊙⊙ Accès direct interdit
- ▩ Partie visible sur un autre plan
- Ub2** Zone urbaine mixte
- Ur** Zone urbaine de requalification
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle à protéger
- Nc** Secteur de carrière
- Nn** Secteur naturel de protection identifiant un site natura 2000
- Na** Secteur naturel où les constructions agricoles sont autorisées

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEALVAIS CEDEX
 CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57
 Fax : 03.44.45.04.25
 contact@urba-services.fr

Commune de
BLACOURT

PLAN LOCAL
D'URBANISME

APPROBATION
 Vu pour être annexé à la
 délibération en date du :
 14 JUN 2013

4d

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Haute rue
les Landrons et La Boissière"
 Echelle : 1/2000e